

AR PREFECTURE

082-218200285-20170626-D2017\_22-DE  
Reçu le 27/06/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26/06/2017

Nbre de conseillers 15  
En séance 11  
Ont voté 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etaient absentes excusées :** Mme Michelle CAZABAT et Mm Christophe FONTANA, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D 2017\_22**

**OBJET : Prestations d'actions sociales pour le personnel communal**

En application de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2012 (délibération du 21/05/2012), le personnel communal bénéficie, à l'occasion des congés estivaux, de chèques cadeaux auprès de l'organisme CADHOC, de la façon suivante :

- Personnel titulaire : 150 € de chèques cadeaux par an et par agent.
- Personnel non titulaire : au prorata du temps de travail sur une base de 150 € de chèques cadeaux pour un temps plein, par an et par agent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir, pour 2017, cette action sociale au bénéfice du personnel communal.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

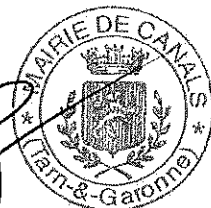
- **Décide** de maintenir l'action sociale au bénéfice du personnel communal sur les bases définies ci-dessus ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget, au compte 6232 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 27/06/2017

Certifie exécutoire le 27.06.2017  
Et publié le 27.06.2017

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20170626-D2017\_23-DE  
Reçu le 27/06/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26/06/2017**

Nbre de conseillers 15  
En séance 11  
Ont voté 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etaient absentes excusées :** Mme Michelle CAZABAT et Mm Christophe FONTANA, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D 2017\_23**

**OBJET :** Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 12/06/2017 de Madame la Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne demandant de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après discussion, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

**Membre titulaire : Gilles LARRIEU**

**Membre suppléant : Gilles CHAPILLON**

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 27/06/2017

Certifie exécutoire le 27.06.2017  
Et publié le 27.06.2017

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20170626-D2017\_24-DE  
Reçu le 27/06/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26/06/2017

Nbre de conseillers 15  
En séance 11  
Ont voté 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absentes excusées : Mme Michelle CAZABAT et Mm Christophe FONTANA, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2017\_24

OBJET : Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et création d'un emploi d'agent recenseur

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, *(le cas échéant)*

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités, *(le cas échéant)*

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2018 (du 18 janvier au 17 février 2018), les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de créer un emploi d'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire de désigner, par arrêté, un coordonnateur d'enquête et un agent recenseur ;
- Charge Monsieur le Maire de recruter par contrat, selon l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'agent recenseur pour faire face à cet accroissement d'activité temporaire ;
- Fixe la rémunération de l'agent recenseur à l'indice brut 347 (indice majoré 325) sur une base de 35 heures hebdomadaires.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

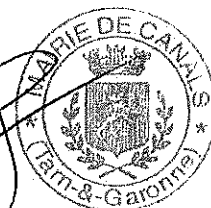
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 27/06/2017

Certifié exécutoire le 27.06.2017  
Et publié le 27.06.2017

Le Maire,

Alain REY



AR PREFECTURE

062-218200285-20170626-D2017\_25-DE  
Regu le 27/06/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26/06/2017

Nbre de conseillers 15  
En séance 11  
Ont voté 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etaient absentes excusées :** Mme Michelle CAZABAT et Mm Christophe FONTANA, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D 2017\_25**

**OBJET : Renouvellement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion d'agent d'entretien, à 20 heures hebdomadaires annualisées, se termine le 15/08/2017.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de renouveler ce contrat dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion, sur les bases proposées par Pôle Emploi, à savoir : pour une période de 6 mois, soit du 16/08/2017 au 15/02/2018, à 20 heures hebdomadaires annualisées, avec une prise en charge de 80%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **Approuve** le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion, à 20 heures hebdomadaires annualisées, d'une durée de 6 mois soit du 16/08/2016 au 15/02/2018, avec une prise en charge de 80%.

2) **Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au renouvellement de cet agent et de signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail de droit privé et rémunéré sur la base du SMIC.

3) **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

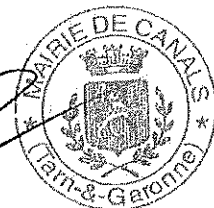
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 27/06/2017

Certifié exécutoire le 27.06.2017  
Et publié le 27.06.2017

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20170826-D2017\_26-DE  
Recu le 27/06/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26/06/2017

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etaient absentes excusées :** Mme Michelle CAZABAT et Mm Christophe FONTANA, Yannick NEGRO, Marc OURMIERES.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D 2017\_26**

**OBJET : Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter un agent d'entretien, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, pour une période de 12 mois, du 16/08/2017 au 15/08/2018 et ceci dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion, avec une prise en charge de 70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **Approuve** le recrutement d'un agent d'entretien en Contrat Unique d'Insertion à 20 heures hebdomadaires annualisées, du 16/08/2017 au 15/08/2018.

2) **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et de signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail de droit privé et rémunéré sur la base du SMIC.

3) **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 27/06/2017

Certifie exécutoire le 27.06.2017  
Et publié le 27.06.2017

Le Maire,

Alain REY.

